

CERCLE CULTUREL SOCIAL CRAUROIS

1, Avenue du Lieutenant Jean TOUCAS - 83260 - LA CRAU - Tél : 04 94 66 22 46

LA RANDO DU CERCLE

La participation à nos activités est réservée aux adhérents(es) à jour de leurs cotisations, certificat médical et/ou si => à 3 ans, (et impérativement cinq enveloppes timbrées s'ils ne disposent pas d'adresse mail).

Les nouveaux adhérents(es) peuvent bénéficier d'une sortie gratuite sous leur responsabilité, ils leur appartient de vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle, avant de régulariser leur situation (cotisations, licence, etc.)

COTISATIONS (base tarifs FFRP): Saison de Septembre 2018 à Juin 2019:

	Montant cotisation Rando	Description de l'adhésion à la section Rando (licence IRA + cotisation Section)	Cotisation CCSC payable à une seule section	Total	Totaux couples
1	45 €- Par adulte	Licence IRA + Adhésion Rando	+ 5 €	50 €	95 €
2	40 €- Pour le/la conjoint(e)	Licence IRA + Adhésion Rando	+ 5 €	45 €	
3	35 €- Pour les Mineurs(es)	Licence IRA + Adhésion Rando ⁽¹⁾	+ 5 €	40 €	
4	30 €- Licence extérieure	Adhésion Rando	+ 5 €	35 €	
5	32 €- Inscription tardive	⁽²⁾ voir note de bas de page (à partir du 1 ^{er} janvier 2019)	+ 5 €	37 €	
6	30 €- Inscription tardive	⁽³⁾ voir note de bas de page (à partir du 1 ^{er} Avril 2019)	+ 5 €	35 €	

DÉPART DES RANDONNÉES :

-Parking du magasin LEADER PRICE à La Crau, habituellement à 13h30 ou selon le cas 8h30 les Mardi, Mercredi, Samedi pour la saison 2018-2019 (sauf indications contraires mentionnées sur le programme, ou par courriel et/ou exceptionnellement par téléphone).

REMARQUE:

L'animateur est seul juge pour refuser à sa randonnée la participation d'une personne insuffisamment préparée ou équipée, (en particulier: chaussures de marche, vêtements adaptés, ou non-respect de ses instructions), ainsi que les non licenciés ⁽⁴⁾

Toute personne quittant le groupe le fait à ses risques et périls sans garanties IRA, sauf détenteur de « Randocarte ».

Le présent document est susceptible de modifications en cours de saison.

Il est conseillé à chaque adhérent d'avoir sur soi ses médicaments personnels ou une liste de ceux-ci, ainsi que leur groupe sanguin, il est obligatoire d'avoir sur soi sa carte Vitale, sa licence, et il est souhaitable également d'avoir une pièce d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire).

Les programmes des randonnées sont adressés trimestriellement par mail ou par courrier ⁽⁵⁾ dans la limite des cinq enveloppes.

Les adhérents n'ayant pas d'adresse mail devront faire l'effort de téléphoner ou de s'informer sur les changements dans les programmes en cours de saison, auprès de l'animateur (trice) concerné, à défaut auprès du responsable de section.

COVOITURAGE:

Une participation aux frais de transport est à régler au conducteur de voiture particulière par chacune des personnes transportées.

Ces frais seront calculés sur la base de : 0,10 € par personne et par kilomètre (sous réserve d'une augmentation du prix du carburant) plus les frais de parking.

CLASSEMENT DES RANDONNÉES:

I/x = Très facile X = Facile X/x = Légères difficultés XX = Moyenne XX/x = Difficile XXX = Très difficile ou Sportive

FONCTION	Nom et prénom	Tel. Fixe	Tel. Mobile
RESPONSABLE DE LA SECTION	Guy PUECH		06 43 32 44 59

ANIMATEURS:

Prénom	Nom	Qualification	Tél. fixe	Tél. mobile
Louis	QUERE	Animateur Expérimenté	04 94 66 12 62	06 70 82 16 59
Raymond	VERBENA	Animateur Expérimenté	04 94 00 94 88	06 72 84 89 61
Guy	PUECH	Animateur SA1 (2013), Animateur Rando Santé (2013)		06 43 32 44 59
Marie-Christine	BERTALMIO	Animatrice SA1 (2015)	04 94 31 28 46	06 87 53 47 66
Daniel	LEVET	Animateur SA1 (2017)	04 94 35 16 81	06 09 83 44 09
Patrick	KEDZIOR	Futur animateur en formation	09 73 10 87 58	06 15 54 17 32

Portable secours 112 - Pompiers 18 (ligne fixe)

Gendarmerie ou Police Nationale 17 - SAMU 15 - Météo : 08 92 68 02 83

Vigilance massif : 04 89 96 43 43 - Vigilance météo : 0 899 71 02 83

DOCUMENT A CONSERVER SUR SOI DURANT LES ACTIVITÉS

www.ccscclacrau.com

⁽¹⁾ Mise en œuvre de tarifs spécifiques pour les mineurs(es) si l'adhésion se fait après le 1^{er} janvier ou le 1^{er} Avril de la saison en cours (2018-2019).

⁽²⁾ Adhésion adulte après le 1^{er} Janvier de la saison en cours (ex = 1^{er} tri. 2019) comprend la Licence IRA + Adhésion Rando et CCSC.

⁽³⁾ Adhésion adulte après le 1^{er} Avril de la saison en cours (ex = 2^{ème} tri. 2019) comprend la Licence IRA + Adhésion Rando et CCSC.

⁽⁴⁾ Les personnes qui auront effectuées une randonnée gratuite devront impérativement confirmer leur choix par une inscription.

⁽⁵⁾ Les personnes qui changeraient d'adresse mail en cours de saison, sont invitées à avertir le responsable de section.